Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 368

Artikel: Le droit à la fraude
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023785

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le droit à la fraude

Les banques font valoir que le secret bancaire protège la personne privée ! Admettons ! Mais les agents du fisc sont eux aussi liés par un secret de fonction, garanti par la loi.

Autrement dit la protection bancaire à l'égard des tiers subsiste, même si le fisc est renseigné. De la même manière lorsqu'un médecin traitant renseigne le médecin d'une caisse-maladie, la sphère privée est encore sauvegardée.

Le secret bancaire opposé au fisc ne protège pas en fait la personne privée, mais constitue un inadmissible droit à la fraude. C'est ce « droit » que les Chambres fédérales n'ont pas voulu remettre en cause fondamentalement.

Lors du débat en question au National, et à propos du secret bancaire, on ne s'est pas privé, du côté bourgeois, de se poser en défenseurs du « goodwill » helvétique, au long de plaidoyers pour le « statu quo » légal en matière de fraude fiscale.

Le socialiste vaudois Gilbert Baechtold, de son côté, est intervenu pour mettre en lumière le caractère relatif de cette « bonne réputation » de la Suisse sur le plan international. Et de conclure enfin :

« (...) Pour couper court à ce genre d'arguments, je vais vous lire une citation : « Concernant la connaissance de la Suisse, si l'on fait exception des régions limitrophes et des pays d'émigration, la Suisse représente rarement plus que des clichés aux yeux du grand public. Hors d'Europe, par exemple, il est fréquent que l'on confonde la Suisse avec la Suède. Les confusions sont aussi nombreuses entre notre drapeau et celui de la Croix-Rouge. Concernant les principales caractéristiques de l'image de la Suisse à l'étranger, les composantes négatives les plus souvent mentionnées sont avant tout le secret bancaire (trois cent deux fois mentionné sur une enquête comprenant trois cent quatre-vingt-un destinataires) et loin derrière le secret bancaire, le retard ou l'absence du suffrage féminin, la Suisse pays du secret bancaire et du matérialisme ».

» Qui a écrit ces lignes ? Jean Ziegler ? Non point, c'est un passage, pages 13 et 14, du rapport de la commission de la coordination par la présence de la Suisse à l'étranger, du 11 décembre 1974. La composition de cette commission qui a travaillé pendant plusieurs années sur cet objet, était la suivante : deux représentants de la Chancellerie fédérale et de chacun des quatre départements, Politique, de l'Intérieur, de l'Economie publique et des Transports et de l'énergie, deux représentants de la Fondation Pro Helvetia, de l'OSEC, de l'Office national suisse du Tourisme, de la SSR et de l'Association de la Presse suisse, deux représentants de l'organisation des Suisses à l'étranger, de la Nouvelle société helvétique et de l'Union des Chambres de commerce suisse de l'étranger, deux représentants enfin de la Swissair et de la Semaine suisse Arbalète, organisation pour la promotion des produits et services suisses.

» C'est sur une base aussi large qu'on a révélé ce point noir dans nos relations internationales : le secret bancaire suisse ».

L'amène animosité Chevallaz-Fischer

Les journalistes romands ont cadré l'événement. M. Chevallaz a dit publiquement à M. Fischer, radical, directeur de l'Union suisse des arts et métiers, ce qu'il pensait de ses prises de position réactionnaires :

« M. Fischer, vos outrances sont de tristes services que vous rendez au pays et finalement au parti dans lequel vous êtes inscrit ».

Bravo !

Mais M. Chevallaz oublie un peu vite que les actions antigouvernementales, par démagogie de droite, de M. Fischer Otto ainsi fustigé ont été relayées — article conjoncturel, aménagement du territoire — par M. Debétaz Edouard, radical vaudois, parti auquel se rattache M. Chevallaz que l'on voit souvent fraterniser avec les « siens » et gambiller avec eux au grand bal radical annuel, toutes prouesses rapportées par la presse locale sur trois colonnes en bonne place.

C'est bien valsé, mais qui accorde les violons ?

Les fêtes de l'USAM

Pour plus de précisions sur cette USAM, qui dispute les avant-postes de la réaction aux Groupements patronaux vaudois, et pour la repérer à travers ses multiples visages, consulter cette liste : (« Bulletin du Crédit Suisse », 5.6.1976) de ses organes directeurs :

— *Président :* M. R. Etter, président du Conseil national, propriétaire de cidrerie (Aarwangen)

— *Vice-présidents :* M. G. Corbaz, vice-président de la Société suisse des maîtres imprimeurs (Montreux), M. W. Messmer, président de la Société suisse des entrepreneurs (Sulgen).

— *Membres du Comité directeur :* MM. H. Albrecht ancien conseiller national, président de l'OBTG (Saint-Gall); E. Anring, président d'honneur de l'Association suisse des détaillants en alimentation (Sargans); R. Barde, secrétaire général de la Fédération des syndicats patronaux (Genève); X. Frei, directeur de la Fédération suisse des cafetiers, restaurateurs et hôteliers (Zurich); O. Keller, conseiller national, ingénieur, président du Thurgauischer Gewerbeverband (Arbon); Th. Kündig, avocat, président de l'Union suisse des détaillants (Zoug); J.-Cl. Piguet, professeur, ingénieur diplômé, vice-président de l'Union vaudoise des associations industrielles, commerciales et de métiers (Lausanne); A. Sigrist, conseiller national, commerçant, président du Kantonaler Gewerbeverband (Zurich); A. Stump, maître boucher, président de l'Union suisse des maîtres bouchers (Lichtensteig).

— **Secrétariat.** *Directeur :* M. O. Fischer, conseiller national.